



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Corps d'inspection**

**IA-IPR**

**Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale**

Affaire suivie par : Paul GERMAIN – Pascale GOUTAGNY

Secrétariat : Marion YAHIA

Tél : 03 80 44 87 05

Mél : [corpsdinspection2@ac-dijon.fr](mailto:corpsdinspection2@ac-dijon.fr)

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Dijon, le 29 novembre 2021

Les chefs de mission académique  
« Éducation au Développement Durable »  
Paul GERMAIN – IA-IPR de Physique-Chimie  
Pascale GOUTAGNY – IA-IPR d'Histoire-Géographie

à  
Mesdames les Directrices des écoles  
Messieurs les Directeurs des écoles

s/c de  
Mesdames les Inspectrices d'académie,  
directrices académiques des services départementaux  
de l'Éducation nationale de Côte d'Or et de la Nièvre.

Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services départementaux  
de l'éducation nationale de Saône-et-Loire et de l'Yonne

**Objet : Campagne de labellisation « Écoles en démarche de développement durable - (E3D) » - 2022**

**Références :**

- BO n° 31 du 29 août 2013 : Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D) - Référentiel de mise en œuvre et de labellisation ;
- Circulaire du 2015-018 du 4 février 2015 relative au déploiement de l'éducation au développement durable ;
- Circulaire du 24-09-2020 « Renforcement de l'éducation au développement durable : agenda 2030 ».

Adoptés fin 2015 par l'ensemble des États réunis au sein de l'ONU, **les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) forment le cœur de l'Agenda 2030**, un programme commun pour un monde durable, à l'horizon 2030. Cet ensemble d'objectifs constitue donc un tableau de bord partagé par tous les pays, pour piloter une transition à la fois économique, sociétale et environnementale et ainsi répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la biodiversité, à la prospérité, à la paix et à la justice.

C'est autour de ces 17 objectifs transversaux que notre institution doit renforcer son engagement, afin de consolider les savoirs chez les élèves, de préparer les futurs citoyens à adopter des comportements responsables dans le respect des valeurs de la République, **mais aussi de développer les capacités d'action et de mobilisation au sein des écoles et établissements.**

La circulaire « Renforcement de l'éducation au développement durable – agenda 2030 » publiée en septembre 2020 rappelle l'importance de cet engagement des écoles et établissements dans la démarche E3D.

Actuellement, **236 écoles, collèges ou lycées de notre académie ont obtenu un des trois niveaux du label « E3D »**. Une nouvelle campagne de candidature s'ouvre pour vous permettre de postuler pour l'obtention de ce label ou pour un niveau supérieur de labellisation.

Pour vous soutenir dans cette démarche, **nous avons simplifié la procédure de labellisation, intégré les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et adapté aux écoles maternelles et élémentaires, la grille d'auto-positionnement qui permet de faire acte de candidature.**

Les modalités pratiques d'attribution du label E3D reposent sur les trois domaines :

- Le pilotage de l'Éducation au Développement Durable au sein de l'école ou de l'établissement ;
- Les actions pédagogiques, éducatives et formations mises en œuvre ;
- La gestion durable de l'école ou de l'établissement.

Ce label, décerné pour 3 ans, permet de reconnaître un engagement autour du développement durable, qui fédère les élèves, les enseignants, les parents, les personnels techniques, les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ou associatifs.

**Nous proposons un accompagnement à toutes les écoles qui souhaiteraient faire acte de candidature.**

Bien évidemment cet accompagnement n'a pas de caractère obligatoire et la candidature peut toujours se faire de façon autonome.

Vous trouverez sur le site EDD académique, la procédure pour obtenir le label E3D, la grille numérique d'auto-positionnement téléchargeable, les contacts de coordinateurs départementaux disponibles pour vous accompagner et les informations sur les niveaux de labellisation : <http://developpementdurable.ac-dijon.fr/spip.php?article1714>

L'auto-positionnement est à renvoyer à l'adresse commune [e3d@ac-dijon.fr](mailto:e3d@ac-dijon.fr) afin de faire connaître sa candidature et bénéficier d'éventuels conseils. Les pièces justificatives sont à retourner au plus tard le 15 mai 2022.

Les comités de labellisation départementaux pour les écoles et collèges se réuniront en juin 2022.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire et vous prions d'agréer, mesdames et messieurs les directeurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Paul GERMAIN  
IA-IPR de physique-chimie  
[paul.germain@ac-dijon.fr](mailto:paul.germain@ac-dijon.fr)



Pascale GOUTAGNY  
IA-IPR d'histoire-géographie  
[pascale.goutagny@ac-dijon.fr](mailto:pascale.goutagny@ac-dijon.fr)

